Décès suspect d'un enfant : la mère libérée

Archives

PostÃ© par: PrPhosie

PubliÃ©e le : 12/09/2010 08:37:57

Béatrice Biltresse pourrait se constituer partie civile dans le cadre du meurtre de son fils.

Béatrice Biltresse, cette Boussutoise inculpée et placée sous mandat d'arrêt en mai 2007 pour le meurtre de son fils de 3 ans, a été libérée le 21 décembre dernier et pourrait se constituer partie civile, a indiqué jeudi son conseil, Me Nicolas Divry.

Mme Biltresse n'a jamais cessé de clamer son innocence et "elle est maintenant déterminée à connaître l'auteur de ce crime", a expliqué l'avocat.

Le petit Ethan Moulin avait été retrouvé mort le 4 mai 2007 à son domicile de la rue Caraman à Boussu. L'enfant se trouvait dans son lit, un sac plastique sur la tête. L'autopsie avait permis de conclure que le décès de l'enfant était criminel et certains éléments laissaient penser que sa mère pouvait l'avoir tué.

A l'époque, ces éléments avaient été considérés comme suffisamment importants et sérieux pour justifier l'arrestation de Mme Biltresse pour meurtre, même si celle-ci niait les faits.

Son mandat d'arrêt avait encore été confirmé début décembre par la chambre du conseil de Mons, mais Me Divry, qui venait tout juste d'être consulté dans ce dossier, a décidé d'interjeter appel. La chambre des mises en accusation a rendu son arrêt après cinq jours de délibéré : elle a estimé ne pas disposer d'indices suffisants de culpabilité qui pourraient justifier le maintien en détention préventive de Béatrice Biltresse et l'a donc libérée. Elle reste néanmoins inculpée tant que l'instruction n'est pas clôturée. "L'instruction doit permettre de tirer les choses au clair et aujourd'hui, aucun élément ne vient corroborer les premiers soupçons contre ma cliente", a dit Me Divry. Ce dernier ajoute que "d'autres pistes sont possibles", sans donner plus de détails. (Belga)